



Dijon Ensemble

Oui, la Ville de Dijon est concernée par l'avenir du Centre Dauphine

Dijon, le 28 février 2019

De nombreuses remarques ont été publiées sur notre projet de transformation du Centre Dauphine. Merci à chacun pour ses réactions et ses questions.

Bien sûr, le Centre Dauphine est aujourd'hui un espace privé. Ceux qui écrivent que nous n'avons pas tenu compte de ce paramètre seront rassurés en lisant la présentation de notre projet, disponible sur le site www.dijonensemble.fr.

L'objectif de notre démarche est de « jeter un pavé dans la marre » pour attirer l'attention sur le Centre Dauphine, sur son état de délabrement et sur ce qu'il est possible d'imaginer pour cet espace situé au cœur du centre-ville. C'est un exercice de réflexion, qui ne prétend pas être un aboutissement.

Néanmoins, on ne peut pas écrire qu'un Maire n'a aucune marge de manœuvre sur un espace privé comme le Centre Dauphine. Il dispose de plusieurs leviers :

- **Il peut être un facilitateur et mettre autour de la table les acteurs du site** (propriétaires, commerçants, associations, riverains...). Il peut participer, au besoin, à la recherche d'investisseurs.
- En tant que **propriétaire du parking Dauphine** – qu'il n'est évidemment pas question de détruire dans notre projet tant le besoin de stationnement est grand à Dijon - et **gestionnaire de l'espace public aux abords du Centre Dauphine**, la collectivité est directement concernée.
- **Il peut être proposé le rachat de tout ou partie du site par la ville.** Par exemple, dans notre projet, une cellule (actuellement « Urban Culture ») située à l'avant du centre, côté rue du Bourg, serait acquise pour être détruite et faciliter l'aménagement d'un espace de verdure.

• **Le droit français offre d'autres possibilités, certes coûteuses, comme la déclaration d'utilité publique**, qui permet, après une étude d'impact, d'aller jusqu'à l'expropriation et l'indemnisation des propriétaires. Mais, nous n'en sommes pas là !

Si notre initiative n'avait pour but que de faire émerger un ou plusieurs projets privés pour redonner vie au site, alors nous aurions déjà fait œuvre utile. Ce qui compte, c'est la vitalisation du centre-ville de Dijon !

Le rôle d'une municipalité est, au-delà de la réflexion sur l'évolution de la cité, de susciter, de faciliter et de soutenir l'initiative privée en particulier lorsqu'elle rejoint l'intérêt général.